



COMMUNIQUE du SNTRS CGT et de la CGT Sanofi-Aventis

Conseil Stratégique des Industries de Santé du 26 octobre

Comment Sanofi-Aventis entend sacrifier sa R&D interne en sous traitant ses recherches à la recherche publique (INSERM et CNRS) !

Cet été **Sanofi-Aventis** a présenté son nouveau projet de réorganisation de la recherche se traduisant par plus de **1200 suppressions de postes dans la R&D en France**, soit 20% des effectifs. Comme Sanofi-Aventis pèse pour 50% des effectifs de R&D de l'industrie pharmaceutique en France, ce sont 10% de ses effectifs nationaux qui disparaîtraient. Après la fermeture d'Aventis Romainville en 2004 de Pfizer Fresnes et Amboise, Merck Chilly, Fournier Dijon, GSK Ulys,... ce serait un nouveau coup très dur qui serait porté à la R&D pharmaceutique française, qui entraînerait une réduction des possibilités d'embauche des jeunes diplômés.

Les propos de M Cluzel, responsable de la R&D de Sanofi-Aventis, éclairent bien les raisons de ces choix : « *Pourquoi voudriez-vous qu'on continue à financer 100% de notre recherche interne alors qu'à l'extérieur, les organismes de recherche publique, les biotechs, les universités sont financés en tout ou partie par l'état et les collectivités territoriales* ». Le même précise aussi : « *Il n'y a aucune commune mesure entre le coût des recherches externes (biotechs et académiques) qui bénéficient des aides publiques et gouvernementales et celle de l'interne où nous prenons tout en charge* ».

La Direction de Sanofi-aventis précise qu'elle veut mettre en place un plan d'économies de 2 milliards d'euros pour le groupe Sanofi-Aventis alors qu'il vient de réaliser 6,2 milliards d'euros d'acquisitions de nouvelles sociétés ! Rappelons qu'en cette période de crise, Sanofi-Aventis qui a vu ses profits augmenter de plus de 22% sur le premier semestre 2009 a bénéficié en 2008 de 25 millions d'euros d'exonérations fiscales au titre du Crédits Impôts Recherche.

La Direction de Sanofi-Aventis sabre sa propre recherche en clamant qu'elle va renforcer ses liens avec la recherche publique : « *Nous travaillons actuellement sur un accord cadre de collaboration avec l'Inserm qui pourrait être établi d'ici la fin de l'année. Il porterait sur la recherche sur les molécules dans le cadre des nouveaux pôles de compétences de l'Inserm* » annonce Marc Cluzel. En fait, cette réorganisation consiste en mise en concurrence interne des services de recherche et externe avec la recherche publique et les start-up.

Cette annonce sera officiellement faite lors de la prochaine réunion du **conseil stratégique des industries de santé (CSIS) le 26 octobre 2009** à l'Elysée sous la présidence de Nicolas Sarkozy. La Ministre de la Recherche a déjà annoncé le 15 octobre, la création de « **laboratoires communs, public - privé** » entre **Sanofi-Aventis et l'INSERM**, des salariés de Sanofi-Aventis pouvant même être missionnés à l'INSERM. Cela est aussi à mettre en relation avec l'annonce par le Président de la République de la création d'une dizaine « **d'Instituts Hospitalo-Universitaires** » (Villejuif, le 18 septembre) associant l'Hôpital, la recherche publique et l'industrie **pour réaliser les essais cliniques que ne veulent plus financer les grands groupes pharmaceutiques**. Cela fait aussi partie des 29 projets de la Ministre pour le futur « **Grand Emprunt** ».

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la **Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI)** que vient de lancer le gouvernement en mettant en avant un nombre limité de grandes priorités scientifiques essentiellement tournées vers des applications à court terme. Comme l'analyse l'Académie

des Sciences « *les axes prioritaires mis en avant (santé, environnement, information) le sont suivant une orientation essentiellement typée « technologie » et « développement économique »*, « *il est notable qu'à de rares exceptions près, l'industrie semble de moins en moins intéressée à investir elle-même dans la recherche fondamentale, mais uniquement dans la R&D à la rigueur, et surtout dans le développement, ce qui, sauf exception, condamne la possibilité de collaboration avec la recherche publique (...)* ».

Mais les axes de recherche développés par l'industrie pharmaceutique correspondent essentiellement aux pathologies représentant un marché important, délaissant nombre de pathologies affectant les pays en voies de développement.

Du côté de l'INSERM, après la création cette année de l'**Alliance Nationale des Sciences de la Vie et de la Santé** regroupant l'INSERM, le CNRS et d'autres organismes de recherches, la Conférence des présidents d'université et les CHU, un « **plan stratégique** » est actuellement en préparation, qui devrait être voté par le Conseil d'Administration du 3 décembre 2009.

Ce plan stratégique reproduit le même discours que les dirigeants de Sanofi-Aventis : les processus d'innovation dans le domaine de la santé sont « *longs, risqués, et demandent des investissements relativement lourds* ». Partant de ce constat, la Direction de l'INSERM propose comme **un des axes prioritaires, l'établissement de la preuve de concept**, laquelle « *constitue en particulier une étape à haut risque mais est un passage obligé, crucial au développement de l'innovation* ». Autrement dit, l'INSERM se prépare à faire les premières étapes du développement du médicament dans le cadre des futurs Instituts Hospitalo-Universitaires, se substituant ainsi aux industries pharmaceutiques !

C'est donc l'argent public qui va encore financer le risque de la démonstration de l'efficacité du produit et les futurs profits resteront au bénéfice des industriels et de leurs actionnaires !

Mais que va-t-il rester comme recherche fondamentale à l'INSERM et au CNRS ? Que va-t-il rester du potentiel de recherche privée ?

La politique de créneaux scientifiques étroitement couplée aux stratégies financières des entreprises dans un contexte d'austérité budgétaire liquide des pans entiers de la connaissance hypothéquant à terme les possibilités d'innovation.

Le SNTRS CGT et la CGT Sanofi-Aventis sont favorables à des collaborations où chacun se développe sans être le sous traitant de l'autre. Nous sommes opposés à toute mise en concurrence interne comme externe, tant des laboratoires que des personnels. Ceci suppose que les objectifs soient définis en commun avec les travailleurs scientifiques.

Le 23 octobre 2009

Contacts :

SNTRS CGT : Jean KISTER, Secrétaire Général Adjoint, jean.kister@inserm.fr, 0682353533

CGT Sanofi-Aventis : Thierry BODIN, Thierry.Bodin@sanofi-aventis.com, 0682170750